

Interdiction de transporter des subsahariens sans titre de séjour: La CTM dément

30/10/2019 | Depuis hier, une note circule concernant une interdiction de vendre des tickets de voyage aux ressortissants de pays subsahariens ne disposant pas de carte de séjour et qui souhaitent voyager vers certaines destinations (Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador, Oujda, Laâyoune...). Cette note est largement partagée sur les réseaux sociaux, semant une certaine indignation chez les ressortissants des pays concernés, poussant la CTM à réagir.

La compagnie de transport a démenti mardi l'existence de cette note. Dans une mise au point, elle affirme qu'aucune annonce ou avis de ce type n'a émané de la direction générale de la compagnie. « Nous tenons à rappeler que nos valeurs et notre éthique au sein de la CTM vont à l'encontre de toute sorte de discrimination », se défend-t-elle.

Source

**:
<https://www.leconomiste.com/flash-infos/interdiction-de-transporter-des-subsahariens-sans-titre-de-sejour-la-ctm-dement>**